

Motion du 24 mars 2010 de M. Christophe Buemi, Mme Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Mme Corinne Goehner-Da Cruz, M. Endri Gega, Mme Silvia Machado, M. Roger Michel, Mmes Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Miltos Thomaidès et Mme Nicole Valiquier Grecuccio: «Protégeons les écoliers et les piétons et régulons mieux le trafic pendant les travaux du TCOB du lundi au vendredi!»

(classée par le Conseil municipal lors de la séance du
20 mars 2013, dans le rapport M-912 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'accident grave de circulation du 22 mars 2010 entre un engin de chantier et un scooter au boulevard Saint-Georges;
- la situation très dangereuse des écoliers et des piétons aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) du lundi au vendredi;
- le non-respect de la loi par l'Etat des gabarits des trottoirs à la rue des Deux-Ponts et aux arrêts TPG (chaussée côté Jura);
- la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07 LAPM) et son règlement (F 1 07.01 RAPM);
- le recours possible à la police municipale, à la gendarmerie, à la police de sécurité internationale et à leurs écoles de formation respectives;
- le recours possible aux cours de répétition annuels de la Protection civile de la Ville de Genève (40 cours de sections appui et assistance entre mars et décembre), et aux sauveteurs auxiliaires de la Ville de Genève;
- le recours possible aux écoles de recrues circulation et transport 47 pendant la 3^e phase d'instruction en formation (IFO 1) deux fois par an et aux cours de répétition du bataillon circulation et transport 1 une fois par an de l'Armée suisse;
- le coût très économique d'emploi de la Protection civile et de l'Armée (prise en charge par l'assurance perte de gain),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer la sécurité des écoliers et des piétons et de réguler le trafic aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) avec un service de planton de circulation du lundi au vendredi, durant toute la durée du chantier sur notre territoire municipal;
- de mieux planifier et coordonner la signalisation des passages piétons et des pistes cyclables avec la Direction générale de la mobilité;
- d'établir une planification des corps uniformés employables tout au long de l'année jusqu'à la fin du chantier du tram.